

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 6 novembre 2006 un **projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 28 novembre 2006 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

En résumé, ce projet de règlement vise à :

Modifier le plan de l'affectation du sol de façon à modifier l'affectation « secteur d'emplois » pour l'affectation « secteur mixte », de façon à permettre l'habitation sur le côté ouest de la rue Clark, entre les rues Beaubien et de Bellechasse et sur un emplacement situé au sud-est des rues Masson et D'Iberville.

Modifier le plan de la densité de construction de façon à augmenter la hauteur maximum de 3 à 4 étages pour un emplacement situé à l'est du boulevard Saint-Michel et à l'ouest de la rue De Chambly, entre l'avenue du Mont-Royal Est et le boulevard Saint-Joseph.

Modifier le tableau des densités de façon à retirer les limites de densité maximum pour trois secteurs (21-01, 21-02 et 21-08), couvrant la majeure partie du territoire de l'arrondissement situé à l'ouest du boulevard Pie-IX.

Modifier la liste des bâtiments d'intérêts patrimonial de façon à retirer de la liste des lieux de culte les bâtiments situés au 3245, boulevard Saint-Joseph et au 6850, rue Boyer et à retirer de la liste des lieux de culte pour l'ajouter à celle des bâtiments commerciaux le bâtiment situé au 760, rue Saint-Zotique.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le résumé du projet de règlement, de même que ledit projet de règlement, sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 8 novembre 2006

---

Me Pierre Rochon  
Secrétaire d'arrondissement